

3^{ème} Sommet du Végétal Strasbourg – 21 et 22 janvier 2009

Discours de clôture de Philippe PINTA, Président d'ORAMA

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Nous voulons tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre, d'être présent aujourd'hui, comme vous vous y étiez engagé en juin 2008 lors de notre Assemblée Générale à Troyes.

En cette période nous allons surtout vous entretenir, bien sûr, du Bilan de Santé de la Politique Agricole Commune, prolongeant en cela les larges échanges que nous avons eus dans l'Aube.

Ce Bilan de Santé tend à déplacer très significativement les balises de la PAC pour nos exploitations. C'est notamment dû aux possibilités d'aménagement que vous avez obtenues en matière de paiements, primes et autres aides, Monsieur le Ministre.

Nous sommes avant tout réalistes et pragmatiques. Nous voyons bien que le système d'aides actuel appliqué à notre secteur est remis en cause par l'extension du découplage. Avec la liberté de produire qu'il donne, des paiements calculés comme ils l'ont été deviendront de moins en moins lisibles. La disparition de cette base de calcul a d'ailleurs déjà été programmée dans le principe par la réforme de 2003.

Nous voulons vous exposer aujourd'hui, Monsieur le Ministre, comment nous concevons l'évolution du système d'aides :

- premièrement, nous demandons que soit prise en compte la dérégulation du marché européen des grandes cultures à laquelle conduit le Bilan de Santé,
- en second lieu, avant de transférer des crédits de notre secteur à d'autres secteurs, il est nécessaire de tout mettre sur la table. Et pour donner davantage d'efficacité à ce transfert, il faut introduire davantage d'équité à l'intérieur des secteurs qui doivent en bénéficier,
- enfin, dans le prolongement de vos décisions, tout doit être entrepris pour mettre nos exploitations en position de retrouver économiquement ce qui leur sera enlevé.

I. La dérégulation du marché européen des grandes cultures actée à Bruxelles le 20 novembre dernier doit donc être prise en compte.

Même en vous concédant, Monsieur le Ministre, que les prix de nos productions pourraient être plus élevés que par le passé, il est des réalités qui ne peuvent être ignorées et qui nous rendent très prudents par rapports aux scénarios prospectifs. Nos marchés n'évoluent pas de manière linéaire, la période des 20 derniers mois l'a parfaitement illustré. Des augmentations sensibles de prix entraînent un accroissement des semis, donc des récoltes, et, en conséquence, un surcroît de production par rapport à la consommation qui fait reculer ces mêmes prix. Et ce recul peut devenir effondrement en cas de succession de plusieurs bonnes récoltes mondiales.

Cette mécanique rend impossible, Monsieur le Ministre, le maintien des prix à des niveaux durablement élevés.

Dans ce contexte, à défaut de flexibilité des paiements comme aux Etats-Unis, le montant d'aide constituera toujours une cote mal taillée face aux variations de prix. Il est toutefois vital pour notre avenir que la cote française ne soit pas trop étroite en période de basses eaux.

Pardonnez-moi de parler un peu techniquement, mais la régression du régime d'intervention céréalière décidée le 20 novembre pourrait conduire à des prix au producteur nettement inférieurs aux 80/85 €/tonne qu'il assure aujourd'hui. Rappelons qu'en 2006, année moyenne de revenu courant avant impôt, ce prix au producteur s'est élevé globalement à 120 €/tonne. En 2009, à rendement égal, il faudrait 150 à 170 €/tonne pour obtenir le même revenu qu'en 2006 compte tenu de la hausse du coût des intrants.

Maintenir opérationnellement le régime d'intervention actuel pour le seul blé tendre à hauteur de 3 millions de tonnes seulement ne peut empêcher de sévères chutes de prix. En cas de dépression du marché, ces trois millions de tonnes seront pour les pays de l'Est de l'Europe, les cours y étant plus bas qu'à l'Ouest. La France n'aura donc probablement accès à l'intervention que dans le cadre d'adjudications, s'il en est ouvert, ce qui veut dire à vil prix.

En cas de surabondance de blé dans l'UE, la situation de prix sera désormais précaire pour l'orge, le maïs et le pois, compte tenu de l'osmose entre les marchés des diverses céréales et des relations entre les prix du blé et du pois. Inversement, des disponibilités importantes d'orge et de maïs pèseront sur le prix d'un blé tendre dont les achats publics seront limités, et, indirectement, sur celui du pois.

Il ne s'agit pas de cas de figure : du fait des conditions de production et de l'absence de capacités de stockage en Russie et en Ukraine, voire des aides qui semblent se mettre en place en Russie, les céréales produites dans ces pays peuvent venir se substituer massivement aux nôtres, par exemple sur les marchés de l'alimentation animale du sud de l'Europe. Et nous savons tous que cela est en train de se produire actuellement.

II. Deuxième considération quant à l'évolution des aides, il faut tout mettre sur la table avant de l'entreprendre et il faut instaurer davantage d'équité dans les secteurs bénéficiaires.

A. Parmi les éléments à mettre sur la table, quelques réalités du secteur des grandes cultures doivent être rappelées.

Le niveau de revenu dans ce secteur en 2007 ne peut être regardé de manière isolée. Il faut le remettre en perspective de la lourde dégradation que nous avons connue de 1998 à 2005, période révélatrice de la sensibilité de nos exploitations aux situations de marchés défavorables.

Par ailleurs, au lieu de pointer sommairement les aides qui nous sont versées, il faut en rappeler l'origine, à savoir un degré d'exposition inégalé face à une concurrence puissamment aidée. Il doit être souligné également que, même en bénéficiant de ces aides, notre secteur a dû produire beaucoup d'efforts pour se restructurer, pour adapter et pour développer exploitations et filières.

B. Au-delà, il faut se pencher sur les niveaux et bases d'attribution des aides dans le secteur bovin-viande, pressenti comme le premier bénéficiaire des changements à venir. Une analyse objective s'impose dans ce domaine complexe.

1) A classe de chiffre d'affaires identique, indique l'INRA, les exploitations du secteur bovin-viande reçoivent davantage d'aides totales (premier et second pilier) que celles des grandes cultures, à la fois par exploitation, par hectare et par actif. Par classe de chiffre d'affaires identique, encore, elles dégagent selon les années un revenu supérieur ou inférieur à celui des exploitations de grandes cultures.

Certes, en moyenne sectorielle, c'est-à-dire toutes classes de chiffre d'affaires confondues, les exploitations de grandes cultures reçoivent plus d'aides et dégagent plus de revenu. Cette situation est seulement la conséquence d'une restructuration plus avancée du secteur des grandes cultures, liée à son degré d'ouverture au marché mondial. Il n'y a pas de raison, en équité, de taxer le résultat de cet effort.

2) Autre constat, l'attribution des aides dans le secteur animal s'avère extrêmement disparate à cheptel identique.

D'une part, elle repose sur des bases historiques individuelles, à l'inverse des nôtres, assises sur des bases que nous avons choisi de mutualiser largement. Plus spécifiquement d'autre part, les primes à la vache allaitante, qui sont contingentées, sont versées indépendamment de l'évolution de l'effectif réel des vaches, bien qu'elles soient en principe couplées à 100%. Elles sont en quelque sorte sanctuarisées.

Si les choses en restaient là, l'attribution d'aides supplémentaires en zones allaitantes, en particulier, auraient un effet contestable. Des exploitants déjà bien pourvus en bénéficieraient de manière peu ou pas justifiée. D'autres seraient en revanche insuffisamment dotés par rapport à leurs besoins.

C. Compte tenu de toutes ces données et également parce que la complexité, voire l'opacité du système d'aides actuel est source d'incompréhensions entre secteurs agricoles, ORAMA demande qu'il soit profondément revu.

Nous proposons l'instauration d'une aide par hectare totalement découplée, avec rapprochement progressif des montants actuels à l'échelle nationale. Cela, sans ponction préalable sur les paiements grandes cultures encore couplés aujourd'hui et en limitant le prélèvement que permet l'article 68.

Nous insistons sur la nécessité de la progressivité compte tenu de l'effort qui serait demandé aux exploitations de grandes cultures. Des butoirs à la baisse devraient également être mis en place.

De plus, dans des zones à délimiter, mais également pour des productions à définir- les plantes protéagineuses et le blé dur notamment- l'aide devrait être complétée par des compensations territoriales.

En élevage allaitant, ce schéma nous semble tout à fait compatible avec le souci de maintenir des troupeaux dans les zones de montagne et il donne plus de liberté de production aux exploitants des zones mixtes. Ce schéma satisfait également le secteur du lait de montagne, qui verrait ses DPU augmentés. Idem pour le secteur de l'élevage d'ovins et de caprins, en faveur duquel il faudrait toutefois trouver des solutions pour revalorisation accélérée des aides. S'agissant d'une de vos priorités, Monsieur le Ministre, les pouvoirs publics devraient financer eux aussi cette revalorisation

Enfin, ce schéma préserve notre secteur de phénomènes d'abandon de culture et d'agrandissement incontrôlé des exploitations qui iraient à l'encontre du modèle européen d'agriculture.

III. Pour autant, Monsieur le Ministre, tout devra être fait pour mettre nos exploitations en position de retrouver économiquement ce qui leur sera enlevé. Il s'agit d'assurer leur pérennité.

Les voies à suivre sont connues, il y faut une volonté renforcée.

A. Nous-mêmes et nos partenaires de filières devons encore progresser en termes d'organisation, de commercialisation et d'innovation industrielle pour obtenir une meilleure valorisation de nos productions.

En termes de débouchés non alimentaires, cet effort-là produira d'autant plus de résultats que l'accompagnement des Pouvoirs publics, qui est globalement indéniable, demeurera cohérent.

A cet égard, nous avons échappé au pire en 2009 en matière de défiscalisation des biocarburants, mais la suite reste incertaine. Nous regrettons par ailleurs qu'après un long travail de concertation, le Gouvernement se soit finalement opposé à la taxation des sacs en plastique non renouvelable.

B. Mieux armer les exploitations face aux risques auxquels elles sont confrontées est également fondamental.

Cette nécessité sera accrue dans un contexte de volatilité des prix amplifiée et d'aides amoindries. Nous prenons acte à cet égard de l'évolution positive du régime de la Dotation pour aléas, mais nous voudrions être rassurés sur son applicabilité : malgré ses qualités, la nouvelle formule ne rencontrera pas plus de succès que l'ancienne si l'obligation de souscrire une assurance-récolte pour l'actionner est trop pesante financièrement.

A propos des assurances-récolte, précisément, il faut évidemment évoquer l'article 68 du Bilan de Santé, qui permet dans son principe d'utiliser des fonds du premier pilier pour subventionner leur souscription.. La condition à laquelle que la Commission européenne soumet la mise en œuvre de cette possibilité -la franchise ne devrait pas être inférieure à 30%- est totalement irréaliste. Il est nécessaire que la Commission révise ses positions et qu'elle évolue aussi sur son refus de promouvoir dans un tel cadre les assurances-chiffre d'affaires

C. Une meilleure valorisation des productions et des moyens accrus de gérer les risques ne prendront tout leur sens que si nous pouvons disposer des facteurs de production les plus efficaces en termes de qualité, de volume et de coûts.

En ce domaine, nous sommes très inquiets.

1) Tandis que les pressions s'accroissent en Europe pour importer de nouveaux sojas génétiquement modifiés -qui seront inévitablement précurseurs de l'importation de nouveaux maïs génétiquement modifiés - rien n'avance véritablement pour nous permettre ce type de cultures, en dépit du vote de la loi relative aux OGM.

Quel sens devons-nous donner au maintien de la clause de sauvegarde sur le maïs MON 810, à l'affaire du projet d'arrêté avorté sur la coexistence ? Que signifie le projet de composition du Comité éthique, économique et social du Haut Conseil des Biotechnologies ? Comment comprendre que le monde agricole compterait deux représentants seulement venant du syndicalisme majoritaire FNSEA/Jeunes agriculteurs, trois autres sièges étant attribués à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, à l'Union Nationale de l'Apiculture Française et à la Confédération paysanne ?

Comment échapper à l'impression que tout est fait, à Paris, à Bruxelles, pour freiner le mouvement, pour contourner ou rendre inaudibles les avis et expertises purement scientifiques, pour ramener sans arrêt sur le devant de la scène les dénigreur des biotechnologies, sous couvert de prise en compte de critères socio-économiques d'évaluation?

Et pendant ce temps, nos confrères étrangers disposent de maïs OGM à multiples bénéfices et voient poindre la possibilité d'en semer bientôt qui résisteront à la sécheresse. Et pendant ce temps, les

sociétés semencières françaises accumulent des retards de moins en moins surmontables, car ce sont les bénéfices tirés de la commercialisation des semences OGM qui donnent les moyens d'innover encore plus.

2) Entre le dossier des produits phytosanitaires et celui des OGM, les similitudes sont évidentes : nous venons de l'éprouver, d'une part avec le renouvellement bien tardif et trop partiel de l'homologation du Cruiser, d'autre part à l'occasion du débat sur le nouveau règlement européen relatif à la production et à la commercialisation des produits phytosanitaires.

Le nouveau règlement européen revêt dans son inspiration des aspects franchement contestables, mais, in fine, beaucoup dépendra des utilisations nationales des diverses marges de manœuvre qu'il offre.

Pour ce qui nous concerne, le ministère de l'Agriculture nous trouvera toujours disponibles et constructifs en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Nous serons toujours prêts à accepter les expertises loyalement conduites et à mettre en œuvre des solutions réalistes pour traiter ce qui pose réellement problème. Nous avons fait preuve de cet état d'esprit lors de travaux qui ont abouti au plan Ecophyto 2018, ainsi que sur la certification des exploitations.

Il faut cependant se rendre à la réalité, l'état d'esprit dont nous faisons preuve sur ces sujets OGM et phytosanitaires, ainsi que les gages techniques et comportementaux que nous sommes prêts à fournir, ne suffisent pas. Il est manifeste que nous avons à redonner à l'opinion publique confiance en nous.

Cela nous conduit ici en ce jour, nous professionnels des grandes cultures, à nous engager dans un programme de dialogue durable avec la société. Dans toute la France, nous voulons aller à la rencontre des organisations représentatives de l'opinion pour faire comprendre que nos enjeux sont les enjeux de chacun, que nous sommes des professionnels modernes, innovants et responsables, qui veulent contribuer au progrès de l'alimentation et au bien-être de tous, en France et dans le monde. Par ce travail de fond, nous voulons aboutir à un Pacte de Confiance entre la société et nous, un pacte qui nous permette d'ajuster au mieux nos actes professionnels à la fois aux exigences de la société, aux impératifs de l'économie et aux enjeux de l'avenir.

Comme l'a montré la progression des récoltes européennes en 2008, il est de l'intérêt de tous et de tous pays que le potentiel des grandes cultures de l'Union et de la France soit réellement exploité de manière optimale, en même temps que dans un respect complet de l'environnement et de la sécurité sanitaire. Le faire mieux appréhender par l'opinion est bien sûr de notre responsabilité, en tant qu'acteurs premiers de la production. Mais, compte tenu des enjeux, c'est également celle des Pouvoirs publics dans leur ensemble et il est essentiel que, sur ce sujet, les actes appuient plus clairement les propos.

Voici donc, Monsieur le Ministre, notre point de vue sur les problématiques dont nous avons la charge.

Vous pouvez le constater, nous sommes prêts sur tous les plans à prendre des initiatives, à jouer franc jeu, à tenir compte de toutes les situations et à essayer d'accorder les points de vue, même si nous devons nous remettre en cause.

Nos positions dans le domaine des aides sont courageuses, elles ont le mérite de l'équité, elles préparent 2013. Et puis, elles nous semblent rassembleuses du monde agricole.

Dans les arbitrages que vous allez rendre, Monsieur le Ministre, vous avez finalement deux options.

Soit vous transférez brutalement une part substantielle de nos soutiens à d'autres secteurs sans résoudre les distorsions internes qui y pénalisent les moins armés et sans vision des vrais enjeux

d'avenir de ces secteurs. Cela signifierait en outre que nous devrions rapidement être mis encore une fois à contribution, comme si tout était possible.

Soit vous entendez nos propositions, qui permettraient aux exploitations de tout secteur d'affronter les défis qui sont les leurs dans le cadre des nouvelles orientations de politique agricole prises par l'Europe.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous opterez pour cette voie qui est la plus juste et la plus constructive, même si celle-ci est la plus hardie.

Osez, Monsieur le Ministre, nous serons à vos côtés !

oo